

TRAFIC D'ANTIQUITÉS ET FINANCEMENT DU TERRORISME LA BELGIQUE AU CŒUR DE TOUS LES SOUPÇONS

Nous poursuivons notre enquête entamée en 2016 avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour comprendre comment des pièces archéologiques arrachées aux berceaux de la civilisation en Egypte, en Syrie et en Irak notamment, finissent par être vendues dans certains salons feutrés à Bruxelles et ailleurs en Europe. Cette fois, Paris Match décrypte le mécanisme des filières qui pillent l'héritage culturel des pays du Moyen-Orient, ravagés par la guerre, pour financer des groupes armés.

Le site archéologique de Palmyre en Syrie, classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Pillages et spoliations ont transformé ses vestiges en « antiquités du sang ».



AVEC L'EFFONDREMENT DU « CALIFAT » SYRO-IRAKIEN DE DAECH, LA CONTREBANDE D'ANTIQUITÉS DEVRAIT S'ACCÉLÉRER. LE TRAFIC NE FAIT QUE COMMENCER

UNE ENQUÊTE DE FRÉDÉRIC LOORE

Ballet de berlines rutilantes sur l'esplanade de Tour & Taxis, le joyau du patrimoine industriel de la capitale; concert de portières qui claquent et de moteurs qui vrombissent; valse de mocassins vernis et d'escarpins haut perchés: comme chaque année depuis 1956, la Brussels Art Fair (Brafa) rassemble au cœur de l'hiver les élégantes et les pimpants pour la grand-messe du beau.

Ce serait toutefois faire injure à cette grande foire d'art, l'une des plus prestigieuses au monde, que de la réduire à un raout de dandys et de courtisanes désireux de venir se montrer dans le dernier salon où l'on cause... gros sous. S'y pressent également tout ce que le marché de l'art et de l'antiquité compte d'amateurs éclairés, de collectionneurs avertis, d'experts, de marchands et de galeristes mondialement réputés. De simples curieux également, soit au total quelque 60 000 visiteurs venus du monde entier pour lécher cette vitrine exceptionnelle d'objets rares, derrière laquelle on trouve de tout, depuis les pièces d'archéologie classique ou d'art tribal, jusqu'aux planches originales de bandes dessinées, en passant par la joaillerie, le mobilier, la peinture et le design, entre autres.

On peine à imaginer que parmi les mosaïques, statuette, bas-reliefs et chefs-d'œuvre divers du passé vendus ici, certains puissent provenir de sites antiques syriens ou irakiens razzés par des pilleurs à la solde de Daech, d'autres groupes armés ou même de composantes des régimes en place. Pourtant, toutes les suspicions peuvent être nourries à cet égard, en dépit des gages donnés par les organisateurs de la Brafa,

Vue satellitaire du site syrien d'Apamée, criblé de petits cratères, 14 000 selon les experts, occasionnés par les fouilles sauvages.



qui assurent sélectionner avec soin leurs exposants et passer au crible d'un comité d'experts internationaux l'ensemble des objets présentés.

C'est que le marché mondial de l'art et de l'antiquité, avec ses 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, dont près de 20 milliards réalisés uniquement en Europe en 2016, est loin d'être imperméable au trafic de biens culturels. Notamment celui des antiquités originaires du Moyen-Orient, où la multiplication des conflits a considérablement amplifié le phénomène de pillage des sites archéologiques qui, il est vrai, n'a pas attendu l'instauration du « califat » de l'Etat islamique pour exister.

Même si les chiffres faramineux de ce commerce illicite avancés jusqu'ici sont le plus souvent invérifiables, il n'en demeure pas moins que quantité de vestiges du passé sont dépouillés de leur fonction d'héritage culturel et transformés en « antiquités du sang ». De nombreuses sources (ONG, agences onusiennes, organismes internationaux, archéologues, enquêteurs, etc.) l'attestent et il suffit d'examiner les photos satellitaires de sites tels qu'Apamée, Mari ou Deir-Ezzor en Syrie et Nimrod, Hatra ou Khorsabad en Irak, pour observer l'étendue des pillages sauvages ayant transformé ces berceaux de l'humanité en supermarchés d'antiquités à ciel ouvert.

Si Daech et d'autres organisations criminalo-terroristes tirent certes profit du business illégal d'œuvres d'art, ce sont surtout les intermédiaires des filières transnationales de revente et de recel de pièces archéologiques qui s'enrichissent. Des filières cloisonnées, le long desquelles remontent les antiquités spoliées, partant des mains d'un trafiquant syrien pour atterrir dans celles d'un riche collectionneur européen ou américain, après être passées par tout un circuit complexe dans lequel antiquaires, marchands d'art, sociétés offshore, salles de vente, ports francs et autres galeristes s'entremêlent pour mieux brouiller les pistes et dissimuler l'origine frauduleuse des biens. Ce circuit transite notamment par la Belgique.

HERCULE, LE LION ET LE MARCHAND ESPAGNOL

85 000 euros: c'est la somme rondelette à déboursier pour faire l'acquisition d'une mosaïque romaine datée du III^e siècle après Jésus-Christ, montrant Hercule en pleine exécution du premier de ses douze travaux mythologiques: terrasser le lion de Némée.

Accrochée aux cimaises du stand de l'exposant Jaume Bagot, un marchand d'art ancien barcelonais présent à la Brafa 2017, la mosaïque d'un mètre sur quatre-vingt-cinq centimètres proviendrait d'une collection privée asiatique et aurait été aupa-



ravant acquise, à la fin des années 1960, par les frères Asfar, des galeristes libanais à la réputation sulfureuse. Basés à Beyrouth, ils ont été cités en marge de l'« affaire Medici », du nom du trafiquant d'art italien Giacomo Medici, impliqué dans un vaste scandale au milieu des années 1990. Voilà pour l'origine de l'œuvre telle que la renseignait le marchand espagnol le jour où nous l'avons interrogé à ce sujet à la foire, et telle qu'elle figure toujours sur son site internet à l'heure qu'il est.

Il y a cependant tout lieu de douter de cette explication officielle. D'abord, parce que lorsqu'on a insisté pour en savoir davantage sur cette mystérieuse collection asiatique, l'exposant a fini par admettre qu'il ne la connaissait pas, mais a ajouté qu'il pourrait obtenir toutes les informations voulues auprès de l'« antiquaire européen » auquel il disait avoir acheté la mosaïque. Un nouvel intermédiaire donc, venu soudain s'intercaler dans le parcours de l'objet. Pour avoir tous nos apaisements, il nous en aurait toutefois coûté 1 000 euros, en guise d'avance et afin de confirmer notre intérêt pour la pièce, annonçait le vendeur.

Il existe ensuite une autre raison de soupçonner une origine illicite de cette mosaïque possiblement syrienne, et c'est Didier Viviers qui nous la fournit. Historien et archéologue, professeur à l'ULB, il a dirigé la mission archéologique belge d'Apamée, en Syrie. De passage à la dernière Brafa, il avait repéré l'objet sur le stand Bagot et, selon lui, « on peut émettre de sérieuses réserves quant à son authenticité. Mais s'il est authentique, la probabilité qu'il provienne d'un pillage est alors très élevée », dit-il. « J'en veux notamment pour preuve le liseré tout autour de la mosaïque, qui indique que l'on a probablement taillé des

panneaux dans un tapis à l'origine bien plus large, de façon à les vendre séparément et plus facilement. » Un avis partagé par deux autres archéologues (un Allemand et un Français), également présents à la Brafa et que nous avons pu interroger à ce propos. Tous deux ont tenu à demeurer anonymes, mais le second nous explique: « Un professionnel aurait à coup sûr extrait l'intégralité de la mosaïque et non pas simplement une petite partie. Sous réserve de son authenticité, ce que vous avez là résulte d'une fouille sauvage qui a endommagé l'ensemble. Ou alors, il s'agit d'une découpe volontaire destinée à en masquer la provenance, car une mosaïque de grande taille et de qualité, présente depuis aussi longtemps sur le marché, serait fatalement connue. »

Mais qui est donc Jaume Bagot? Propriétaire d'une galerie réputée ouverte en 2005 à Barcelone, il s'est spécialisé dans le négoce d'objets d'art ancien issus des civilisations grecque, étrusque, romaine et égyptienne. Il propose également des œuvres venant de la Mésopotamie et du Proche-Orient. Il est régulièrement de passage en Belgique, à l'occasion de la Brafa où il sera de nouveau présent en 2018, mais également dans le cadre de la Bruneaf et de la Winter B Sablon, deux événements bruxellois plus modestes.

Sur le site internet de « J. Bagot Archeologia – Ancien Art », le marchand exprime son souci scrupuleux d'offrir aux amateurs d'art des pièces authentifiées et acquises conformément « aux lois de protection du patrimoine national, étranger et de l'Unesco ». En dépit de ces garanties, (Suite page 86)

Les archéologues belges étaient à l'œuvre depuis les années 30 sur le site d'Apamée. Cette colonnade exposée au Musée du Cinquantenaire, qui s'élève à l'entrée de la collection Rome, est un moulage de l'originale située sur ce site en grand péril.

il s'est retrouvé en 2016 mêlé à une affaire pour laquelle la justice belge est intervenue. Elle concernait des pièces volées sur un site archéologique en Egypte en décembre 2015, qui allaient ensuite se retrouver à... Bruxelles, chez un antiquaire renommé du Sablon : Jacques Billen, de la galerie Harmakhis.

Il s'agissait d'un sarcophage, d'une statuette en pierre et d'une barbe postiche, l'un des attributs des pharaons de l'Égypte antique. Signalés par les carabinieri italiens à leurs homologues de la police espagnole entre autres, ces objets ont finalement été saisis en octobre 2016 chez Harmakhis. Entre-temps, ce galeriste les avait exposés à la Biennale des antiquaires à Paris où, selon nos sources, les enquêteurs français de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), également sur la piste, les ont ratés de peu.

DU CAIRE AU SABLON

«Je les conserve en dépôt pour mon confrère espagnol Jaume Bagot, je n'ai pas de certificat de provenance.» Voilà en substance ce qu'a répondu Jacques Billen aux membres de la Direction de la recherche locale de la police de Bruxelles, venus procéder en ses locaux à la saisie des objets et l'interroger au sujet de leur origine.

Spécialiste reconnu en art de l'antiquité classique et égyptienne, membre de plusieurs associations professionnelles prestigieuses (Chambre royale des antiquaires, International

Association of Dealers in Ancient Art), Jacques Billen n'a souhaité répondre à aucune des questions de Paris Match. Si ce n'est, s'agissant du dépôt chez lui de biens détenus pour autrui (en l'occurrence ici pour J. Bagot) : «La mise en consignation de biens neufs ou d'occasion destinés à être vendus est un des piliers mêmes du commerce, quel qu'il soit, à tous les niveaux, et le marché de l'art n'y fait pas exception.» Son partenaire espagnol n'a pas davantage donné suite à nos sollicitations.

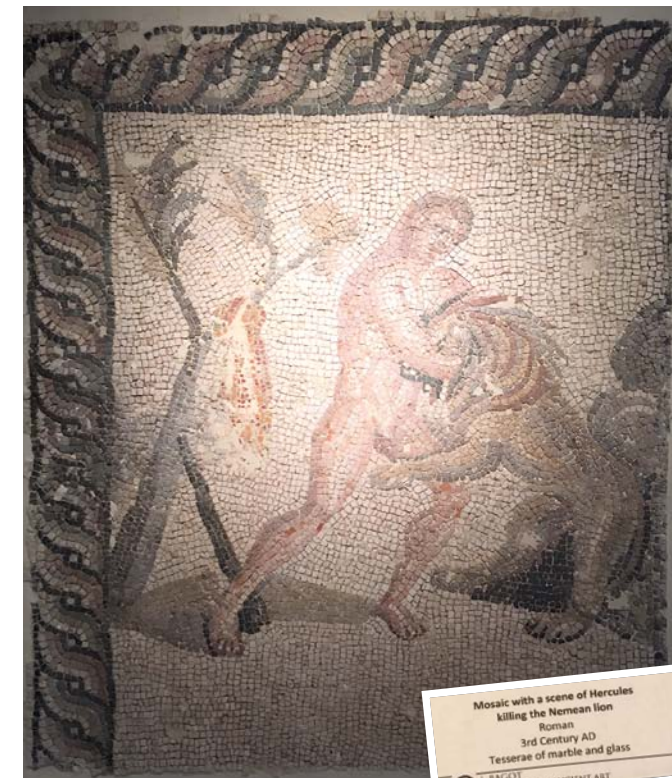
Un dossier a cependant été ouvert au Parquet

de Bruxelles (numéro de notice BR.68.LL.101942/2016) pour suspicion de trafic d'art. Mais il a finalement été classé sans suite. Nous ne sommes pas en mesure de préciser le motif de ce classement. **Le dossier était-il vide ou bien faut-il y voir l'indice de l'incurie des autorités judiciaires belges en matière de lutte contre le commerce illégitime de biens culturels, dont témoignent la mollesse de la législation et le démantèlement de la cellule «Art» de la police fédérale?** (Paris Match des 27/10/2016 et 24/11/2016)

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la première fois que Jacques Billen se retrouve mis en cause pour possession douteuse d'antiquités. Il apparaît en effet dans une autre histoire pour laquelle, précisons-le, il n'a pas fait l'objet de poursuites judiciaires. Paris Match peut révéler qu'en 2014, l'antiquaire a eu entre les mains deux statues égyptiennes vieilles de plus de 3 000 ans, l'une en serpentine, l'autre en calcaire. Elles avaient été découvertes en 2011 dans le cadre d'une mission archéologique américaine à Memphis, au sud du Caire. Toutes deux avaient ensuite été volées à la faveur de la confusion engendrée par la révolte du printemps arabe en Égypte. La serpentine s'était volatilisée dans l'entrepôt où la mission scientifique remisait ses précieuses trouvailles. La seconde se trouvait dans un musée cairote, qui pensait l'avoir mise en sûreté dans un coffre-fort.

C'est l'un des conservateurs du département d'Égypte ancienne du British Museum à Londres qui repêra les statues sur le site d'Harmakhis trois ans plus tard. Devant la passivité des autorités belges, pourtant averties par lui, le conservateur finira par interpeller directement Jacques Billen qui dira tout ignorer d'un éventuel trafic, prétendant détenir ces objets pour le compte d'un tiers inconnu venu les mettre en consigne chez lui. Quelques jours seulement après cet échange, la statue envolée du musée faisait sa réapparition au Caire ! Selon l'intéressé, le vendeur anonyme était repassé dans l'intervalle récupérer le bien qui ne lui appartenait manifestement pas.

Le colosse de Ramsès, sur le site de la nécropole antique de Memphis, non loin du Caire. C'est dans cette région que des statuette trois fois millénaires ont été dérobées en 2011. Trois ans plus tard, elles refaisaient surface dans une galerie bruxelloise. L'une d'elles, en serpentine (notre photo), a regagné l'Égypte en mars 2016.



Hercule terrassant le lion de Némée. Cette mosaïque d'origine suspecte était exposée sur le stand de Jaume Bagot à la Brafra 2017. Ce marchand d'art ancien espagnol est le partenaire d'affaires de Jacques Billen, propriétaire de la galerie bruxelloise Harmakhis. L'un et l'autre apparaissent dans un dossier de pièces égyptiennes signalées volées.

Lorsqu'il sera enfin questionné par la police, Jacques Billen maintiendra cette version. Le parquet s'en contentera et la seconde statue repartira sur les rives du Nil en mars 2016. Confronté à ces informations, le galeriste bruxellois s'est refusé à tout commentaire.

SUSPICION DE FINANCEMENT DU TERRORISME

Il est en revanche un autre dossier dont la justice belge est saisie et vis-à-vis duquel elle va devoir prendre attitude, puisqu'il porte à présent sur une suspicion de financement du terrorisme par l'entremise du trafic d'antiquités. Ce dossier – Paris Match l'avait dévoilé l'an dernier – concerne la société Phoenix Ancient Art des frères Ali et Hicham Aboutaam, des marchands d'art ancien mondialement connus, propriétaires de galeries à Genève et à New York.

En janvier 2016, des pièces exposées par Phoenix à la Brafra ont été confisquées par les douanes suite à un signalement émis par le bureau Interpol de Damas en Syrie. Selon toute vraisemblance, ce dernier suspectait qu'elles puissent provenir d'un pillage. Il s'agissait d'une table en marbre et d'une stèle en albâtre ayant au préalable transité par le port franc de Genève, où Phoenix abrite sa mirifique collection d'objets. Face aux lourds soupçons qui pèsent sur l'origine des biens saisis, les Aboutaam continuent de clamer leur innocence et disent avoir fourni à la Direction générale des douanes de Bruxelles tous les documents démontrant la provenance licite des pièces achetées, selon eux, respectivement dans une vente publique en Allemagne et dans une vente privée en Suisse.

Initialement, la procédure était purement administrative. Mais désormais, l'affaire prend un tour judiciaire : considérant qu'il y a matière à creuser la piste d'un éventuel financement du terrorisme, le Parquet fédéral a ouvert un dossier. Selon nos informations, celui-ci a été confié pour examen à la section financière de la police judiciaire de Bruxelles. De source

helvétique, il nous revient également que Claudio Mascotto, le procureur de Genève, à la tête d'une vaste enquête dirigée contre Phoenix Ancient Art et liée à un trafic présumé d'objets archéologiques, serait très intéressé d'échanger avec les magistrats fédéraux.

De fait, en Suisse, Ali Aboutaam se trouve en mauvaise posture. En février de cette année, le roi libano-génois du commerce d'antiquités s'est vu séquestrer des centaines de pièces. Son domicile, ses entrepôts et ses enseignes genevoises ont été perquisitionnés, son épouse et l'un de ses employés ont été arrêtés à la suite du déménagement nocturne d'un dépôt et du transport d'une lampe byzantine non déclarée. Ali et Biliana Aboutaam sont prévenus de fraude à la TVA, recel et infraction à la loi sur le transfert de biens culturels. Dans une longue interview accordée il y a peu à nos confrères du quotidien Le Temps, le patron de Phoenix rejetait l'ensemble des accusations qui le visent et se disait victime de la vindicte du ministère public. La justice tranchera.

«BLANCHIR UN OBJET? RIEN DE PLUS FACILE!»

Malgré les pillages massifs pratiqués au Moyen-Orient et le business illégal qui en découle, on doit bien constater qu'en Europe comme ailleurs, très peu d'acquéreurs pourtant ciblés par les enquêtes ont été à ce jour pris la main dans le sac. «Jusqu'ici, on n'a arrêté que des pendules», confesse un enquêteur français, mi-amusé, mi-dépit.

Cela s'explique en partie par la maîtrise dont font preuve les intermédiaires des filières transnationales qui, pour beaucoup, sont des ressortissants turcs, kurdes et libanais rodés à ce commerce parallèle, qu'ils pratiquent parfois depuis des décennies et plusieurs générations. Selon l'enquêteur, le cloisonnement de ces réseaux souterrains est un autre facteur d'efficacité : «Jamais le propriétaire d'une (Suite page 88)

galerie parisienne, bruxelloise ou londonienne ne se retrouvera en train d'acheter un bas-relief à un émissaire de Daech, par exemple. Dans ces circuits, N connaît N-1, il a peut-être entendu parler de N-2, mais jamais il ne rencontrera ce dernier. Il faut pouvoir montrer patte blanche à chaque étape, d'où la difficulté d'infiltrer ces milieux.»

En outre, pour donner une apparence légale à leurs transactions commerciales, opacifier l'origine réelle des pièces et compliquer la traçabilité, certains acheteurs finaux (marchands, collectionneurs, salles de ventes) ont recours à des factures d'achat fréquemment libellées au nom d'une société offshore établie dans un paradis exotique ou à celui d'un vendeur inconnu installé en Amérique du Sud ou en Asie. Et puis, il y a les ports francs. Celui de Genève, bien connu, ou de Luxembourg, tout nouvellement lancé, pour ne citer que les européens. Dédiés à la conservation d'œuvres d'art entre autres biens de grande valeur, ce sont les coffres-fort les plus secrets au monde, de surcroît à l'abri de l'impôt. Il s'agit de véritables zones d'opacité à l'intérieur desquelles des antiquités peuvent changer de mains sans se déplacer physiquement, simplement en passant d'un propriétaire à un autre. Des propriétaires qui ne sont pas tenus de déclarer les biens qu'ils détiennent dans le port franc et dont la véritable identité d'ayant droit est facilement dissimulable derrière une structure non résidente.

Reste enfin les méthodes de blanchiment d'objets provenant de fouilles clandestines sur les sites antiques. Inutile d'explorer le «dark web» à la recherche de certificats d'authenticité contrefaits : il existe différents moyens plus simples, moins risqués et tout aussi efficaces pour faire entrer



En 2016, deux pièces dont cette stèle culturelle (photo de droite) exposées par Ali Aboutaam et sa société Phoenix ont été saisies par les douanes à la Brafa. Un dossier vient d'être ouvert au Parquet fédéral pour suspicion de financement du terrorisme.



des antiquités dans le circuit légal. «Blanchir un objet ? Rien de plus facile !», nous assure un policier en charge de plusieurs enquêtes à l'échelle européenne. «Il faut parvenir à lui donner une origine légitime et rendre crédible son acquisition avant 1970 (date d'entrée en vigueur de la Convention Unesco visant à interdire l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites de biens culturels, NDLR). Pour ça, vous pouvez par exemple dénicher - voire carrément inventer - un vendeur lambda dont l'arrière-grand-père du côté maternel était officier dans l'armée française du Levant ou dans les troupes coloniales britanniques, en poste à Alep ou à Mossoul en 1920, lequel aurait ramené en toute légalité à l'époque une belle pièce archéologique, présente depuis lors dans la famille comme en atteste un document prétendument tapé à la

machine en 1955 et transmis aux héritiers. Ça devient dès lors ce qu'on voit souvent chez les marchands ou dans les foires, une pièce de collection privée d'avant 1970. Ensuite, vous allez la faire authentifier auprès d'une salle de ventes réputée, ce qui ne posera pas de problème, vu qu'elle est de fait authentique. Si l'expert a des doutes sur sa provenance, il n'en dira rien le plus souvent, en raison de la loi du silence, mais aussi parce qu'il ne peut pas le prouver. Au demeurant, il perdrait sa commission sur le montant de la transaction réalisée par la maison de ventes, qui se rémunère elle aussi au passage. A partir de là, votre objet rentre au catalogue de cette dernière et le tour est joué, il est blanc comme neige !»

Ces pratiques dévoyées ont cours dans un milieu où l'on

prétend généralement se couvrir d'honorabilité. Néanmoins, le témoignage exclusif recueilli par Paris Match (voyez sur cette page) d'une personne ayant eu accès aux dessous du marché de l'art et de l'antiquité en Belgique conforte l'impression que le secteur est gangréné. Qui plus est, avec l'effondrement du «califat» syro-irakien de Daech, la contrebande d'antiquités devrait s'accélérer. Simplement parce qu'en raison de la perte de ses territoires et du contrôle sur les autres sources de financement de son activité terroriste (vente de pétrole, productions agricoles, extorsions et taxes, etc.), l'EI, redevenue une organisation souterraine, devra trouver des palliatifs. Le trafic ne fait que commencer. ■



« J'AI VU BEAUCOUP DE PRATIQUES ILLÉGALES EN BELGIQUE »



« Sandrine » a préféré garder l'anonymat pour livrer son témoignage. Retrouvez-le sur parismatch.be

Nous l'appellerons Sandrine. Durant une dizaine d'années, elle a travaillé auprès d'importants marchands d'art en Belgique. Elle a été le témoin privilégié de pratiques qui l'ont conduite à quitter le milieu. **Paris Match. Comment vous êtes-vous retrouvée dans le monde des antiquaires et des galeristes ?**

J'ai une formation scientifique dans le domaine de l'art qui m'a conduit naturellement à y travailler. J'ai été employée dans plusieurs galeries, la plupart de très bon niveau. A ce titre, je peux dire que j'ai une vue assez large de ce qui s'y passe.

Avez-vous pris rapidement conscience des pratiques que vous dénoncez aujourd'hui ?

Assez vite, oui. Je venais de me faire engager dans une galerie quand un universitaire, spécialiste du marché de l'art, m'a demandé sur le ton de la boutade si je n'avais pas de problèmes de conscience à travailler pour le propriétaire de cette maison. Ça m'a intriguée, mais j'ai assez vite compris ce qu'il voulait dire lorsque je me suis aperçue que parmi les objets que nous exposions, certains étaient répertoriés sur les listes rouges de l'ICOM (le Conseil international des musées, NDLR) recensant le patrimoine en danger.

Par la suite, il m'est arrivé d'être interrogée par des enquêteurs qui appelaient la galerie et posaient des questions au sujet de ces pièces. Je n'ai jamais osé leur répondre. Un jour, j'ai même rencontré un ancien diplomate qui m'a affirmé que mon patron ne pouvait plus mettre les pieds dans certains pays d'Afrique, sous peine de se retrouver en prison.

Était-ce un cas isolé, ou avez-vous retrouvé cette même manière d'agir ailleurs ?

En effet, c'était pareil dans d'autres galeries. La course effrénée aux pièces les plus rares poussait certains marchands à prendre tous les risques. Et plus ces marchands étaient de haut niveau, plus ils rivalisaient avec d'autres pour se procurer les objets les plus précieux, se moquant qu'ils soient d'origine illicite.

D'où provenaient ces pièces, justement ?

De fouilles sauvages sur des sites archéologiques, voire de musées qui avaient parfois fait l'objet d'attaques sanglantes, étant situés dans des zones de conflit où les biens culturels sont pillés en vue de financer soit des bandes armées, soit des organisations mafieuses. Il y avait des pièces provenant d'Irak, du Mali, du Nigeria, d'Égypte ou

encore de Chine. Certaines étaient de qualité muséale, d'autres étaient plus modestes. Le plus souvent, il s'agissait d'objets de taille relativement réduite, probablement parce qu'ils voyagent plus facilement.

Comment ces objets arrivent-ils en Belgique ?

Certains marchands mandatent des autochtones pour les faire sortir du pays d'origine, d'autres prennent le risque de passer par des intermédiaires mafieux qui se chargent de l'acheminement. Et puis, vous avez des revendeurs qui font le déplacement jusqu'ici pour démarcher les galeristes qui ne disposent pas des relais nécessaires.

Comment font-ils ensuite pour les faire entrer dans le circuit légal ?

Les pièces sont généralement examinées par un laboratoire qui se contente de se prononcer sur leur authenticité, mais jamais sur la légitimité de leur provenance. Ce sont d'ailleurs très souvent les mêmes labos qui authentifient les pièces. Après ça, les marchands n'ont plus qu'à les intégrer à des collections biens connues, constituées d'objets

similaires importés à une époque non suspecte. Il reste alors à leur donner un pedigree totalement fictif.

N'avez-vous jamais essayé de vous opposer à ces méthodes ?

IL Y AVAIT DES PIÈCES PROVENANT D'IRAK, DU MALI, DU NIGERIA, D'ÉGYPTÉ OU ENCORE DE CHINE

Non. Tout d'abord, c'est un tout petit milieu où tout le monde se connaît. M'opposer, c'était me condamner à ne plus jamais travailler dans l'art, or je tenais à y faire carrière, à l'époque. Ensuite, ces gens entretiennent un réseau de contacts très influent, un véritable lobby terriblement efficace. Qu'aurais-je pu faire ? Simplement me rendre au commissariat de police ? Je me suis confiée une fois à un ami, juge d'instruction, mais ça n'a pas eu de suites.

Vous parlez de réseaux d'influences. Qu'entendez-vous par là exactement ?

Prenez l'exemple de la Convention Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés de 1995, censée lutter contre le recel. En Belgique, elle a été bloquée durant de nombreuses années, contribuant ainsi à faire de notre pays une plaque tournante en la matière. Eh bien, je peux vous dire que

le lobby des marchands d'art a été extrêmement actif auprès du Sénat pour empêcher l'adoption de cette convention.

Les associations professionnelles du secteur disent faire respecter un code d'éthique, lutter activement contre le trafic de biens culturels... Vous y croyez ?

Je ne veux pas mettre tout le monde dans le même sac, mais pour moi, c'est du vent. Je ne les crois pas capables de faire respecter les réglementations, quand ce ne sont pas tout bonnement elles qui les enfreignent. Un jour, mon employeur de l'époque m'a demandé d'organiser une exposition nocturne de pièces d'origine frauduleuse, pour de très gros acheteurs triés sur le volet et attendus après la fermeture de la galerie. Non seulement ils ne pouvaient ignorer ce qu'ils venaient acheter, mais ils allaient de surcroît être accompagnés par le président de l'une de ces associations ! **Vous n'êtes plus dans ce milieu. Pensez-vous que les pratiques aient pu s'assainir malgré tout ?**

En aucune façon. La faiblesse de la législation et de l'action judiciaire offrent une quasi-impunité aux marchands qui, de plus, profitent de l'effet d'aubaine provoqué par les conflits au Moyen-Orient. **FL**